

Guide d'expédition : produits interdits et réglementés

Cette liste concerne les marchandises strictement interdites à l'importation depuis le Mali vers la France dans le cadre d'une activité de fret aérien commercial. Tout colis contenant ces produits sera refusé, saisi par la douane et pourra entraîner des sanctions financières.



Les produits strictement interdits

- Alimentation animale :
 - Viandes fraîches, séchées ou fumées.
 - Poissons vivants, morts ou fumés.
 - Crevettes (poudre, cubes, fraîches ou séchées)
 - Produits laitiers et œufs.
- Produits de santé et beauté :
 - Cosmétiques contenant de l'hydroquinone ou des corticoïdes (produits éclaircissants).
 - Médicaments sans ordonnance et certificat médical.
 - Bijoux.
- Espèces protégées
 - Objet en ivoire, os, ou cuirs d'animaux protégés (serpents, crocodile).
 - Plantes sauvages et bois précieux (ébène, bois de rose).
- Articles dangereux :
 - Piles au lithium, aérosols, produits inflammables, parfums.